

Rapport « Industries d'avenir : accélérer la transformation. Acte 2 »

■ Session du 14 octobre 2025

■ Avis présenté par M. Stéphane Galibert au nom de la Commission « Economie, Emploi, Recherche, Innovation ».

Entendues les interventions de M. Jean-Yves TESSIER (CFDT), Mme Sophie DESCARPENTRIES (Graine Pays de la Loire), Mme Christelle DELOUCHE (U2P), M. Patrice MOYSAN (CCIR), Mme Diane OBLE (CGT), Mme Sophie GEISSLER (MEDEF).

Entendue l'intervention de Mme Constance NEBBULA, vice-présidente « Numérique et Intelligence artificielle » du Conseil régional.

Adopté par : 74 pour, 0 contre, 16 abstentions.

Contexte

Dans le cadre de cette session d'octobre 2025, la Région présente l'acte II du rapport « Industries d'avenir : accélérer la transformation », dont l'acte I avait été présenté lors de la session du mois d'octobre 2024.

Ce rapport ne présente donc pas une nouvelle stratégie économique, mais enrichit les priorités déjà actées en octobre 2024, et en développe de nouvelles (notamment avec un volet sur l'Intelligence Artificielle), le tout au regard des impératifs écologique, climatique, économique, ainsi que des révolutions technologiques, qui bouleversent les modes et moyens de production.

Rappel de l'Acte I

Pour rappel, ce rapport il y a un an portait quatre mesures :

- Mesure 1 : 300 M€ pour l'innovation
- Mesure 2 : Le futur Campus des métiers des énergies durables
- Mesure 3 : Une « Task Force Compétitivité » pour accélérer les transitions
- Mesure 4 : Des sites « clés en main » régionaux

Ces enjeux convergent en partie avec ceux pointés par le CESER dans le cadre son l'étude « [Face aux nouveaux enjeux de l'industrie en Pays de la Loire : adapter notre stratégie](#) ».

Dans cette étude, le CESER soulignait que **la transition énergétique et environnementale peut être la source d'opportunités d'un fort développement d'activités industrielles** par une meilleure prise en compte des transitions écologiques, énergétiques et sociales.

A travers cet acte I, la Région réaffirmait sa volonté d'accompagnement du tissu industriel face aux mutations en cours et à venir. Le CESER notait dans son avis que les priorités et le cadre d'intervention présentés venaient décliner des actions déployées avec l'écosystème partenarial (Solutions&Co, Team France Export...) ou dans le cadre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028.

L'Acte II

Avec cet acte II, la Région souhaite lancer une nouvelle impulsion en accompagnant sa stratégie d'une évolution de son approche des entreprises, non plus en étant simplement un financeur, mais aussi en facilitant l'accès aux ressources clés pour les entreprises. La Région argumente cette idée en indiquant que la solution ne réside pas uniquement dans la mise en place d'une nouvelle aide financière, mais plutôt dans la compréhension éclairée du chef d'entreprise des ressources disponibles en fonction de ses besoins.

Ainsi, en plus des solutions déjà proposées par l'acte I, la Région avec cet acte II propose de nouveaux dispositifs :

- Le « service J'innove avec la Région » afin par exemple d'aider à trouver un expert en robotique,
- Un « parcours digital IA » afin de proposer à chaque entreprise un accompagnement adapté à son projet IA,
- « L'assistant export intelligent » qui accompagnera les entreprises dans leur première expérience à l'export.

Observations du CESER sur l'Acte II

➤ Pilier Emploi / Compétences

La Région fait un premier bilan de son dispositif « 1 emploi = 1 formation » en indiquant notamment que le dispositif a permis plus de 5 000 intentions d'embauche, avec de très bons chiffres d'insertion : 73% de retour à l'emploi à 6 mois vs 56% à l'échelle nationale »¹.

Pour rappel, le dispositif « **1 emploi = 1 formation** » prévoit des formations individualisées, tant aux besoins des demandeurs d'emploi qu'à ceux exprimés par les employeurs, et qui ne sont commandées aux organismes de formation titulaires des marchés de la Région que sous condition d'un engagement d'embauche préalable de l'employeur.

Sur ce dispositif, le CESER tient à réaffirmer les points suivants :

- Concernant le point de départ de la formulation du besoin de recrutement, certaines **entreprises** peinent parfois à **formuler précisément leurs besoins**, plus encore à les faire cadrer avec une formation. Il apparaît difficile pour elles de s'engager sur un recrutement conduisant à la mise en place d'une formation sur mesure. Un **accompagnement professionnel** des entreprises sur l'analyse de leurs besoins apparaît donc indispensable.
- Sur le principe des formations sur mesure, y compris sur un petit nombre de stagiaires, le CESER souligne l'importance de **veiller à l'impact de cette nouvelle politique sur le modèle économique** des organismes de formation.
- L'accompagnement des demandeurs d'emploi reste difficile à mettre en œuvre de façon individualisée. Or celui-ci est indispensable pour qu'ils soient **pleinement informés des conditions réelles d'exercice d'un emploi avant de s'orienter** vers une formation qui y prépare, afin de multiplier les chances qu'ils s'y épanouissent et y restent.
- Plus globalement, le CESER estime que le principe de réponse aux besoins immédiats, qui concerne environ 60% de l'offre de formation en 2025 ne doit pas obérer **l'anticipation des besoins de demain** (intelligence artificielle, transition écologique...)

¹ Cette comparaison se fonde sur le public des demandeurs d'emplois en formation professionnelle continue.

et la **gestion à long terme des compétences** dont le territoire régional aura besoin à l'avenir.

Le CESER alerte également la Région sur le fait que les Pays de la Loire connaissent actuellement une chute du nombre d'offres d'emploi, ce qui va induire automatiquement une baisse du nombre d'entrée en formation.

Enfin, le CESER insiste également sur le fait que les filières doivent favoriser les embauches en CDI afin de rendre le dispositif le plus efficient possible.

En ce qui concerne le campus des Energies Durables, la Région rappelle qu'il a été lancé à la rentrée 2025 avec le soutien de France 2030 (subvention de 7,5M€). Il a pour objectif de former 16 000 personnes en 5 ans, répondre aux tensions de recrutement et adapter l'offre de formation aux besoins des filières énergétiques. **Le CESER, attaché à ce que les établissements d'enseignement du territoire soient associés au projet, est favorable à l'anticipation des besoins en compétences dans ce domaine.**

➤ **Pilier Attractivité / Rayonnement**

□ **Accélérateur foncier**

La Région s'est dotée d'une réserve de sites prêts à accueillir des activités industrielles. Dans le cadre de cette démarche, l'objectif est de disposer d'une stratégie foncière à l'échelle régionale coordonnée et concertée avec les EPCI afin que les entreprises puissent s'implanter et se développer sur l'ensemble du territoire. C'est le principe des sites "clés en main" proposés par la Région.

Pour le CESER, l'ambition régionale autour des sites « clés en main » doit s'articuler avec les enjeux liés au zéro artificialisation nette (ZAN). A ce sujet, le CESER a lancé une étude qui apportera un éclairage sur les réalités concrètes vécues au niveau local dans la mise en œuvre des objectifs du ZAN (freins/opportunités) mettant en évidence des trajectoires et des besoins d'accompagnement différenciés selon les situations et les stratégies locales. Il s'agira d'aborder la question du ZAN de manière transversale en prenant notamment en compte les questions de développement économique et de cohésion sociale et territoriale.

Par ailleurs, la Région indique que les 10 premiers sites sont en cours de commercialisation et que 8 projets d'entreprises sont actuellement étudiés pour une implantation prochaine. La Région indique qu'elle ne peut actuellement pas communiquer sur la nature des projets à l'étude pour des raisons de confidentialité.

Le CESER sera attentif à la nature des entreprises qui s'implanteront sur ces sites et sur l'intérêt industriel des projets qui seront sélectionnés. Il rappelle que l'implantation de ces projets doit s'inscrire dans un aménagement équilibré du territoire (logement,

mobilités...)). Il demande par ailleurs à la Région de lui fournir ces informations dès qu'elle sera en capacité de les lui donner.

□ **Une nouvelle approche du soutien des entreprises à l'international.**

La Région lance « l'assistant export intelligent » qui doit répondre aux premières questions des entreprises dans leurs démarches concernant l'export. Par ailleurs, elle va lancer en 2026 le dispositif « Boost Export Pays de la Loire », dispositif unique qui remplace l'ensemble des dispositifs existants afin de simplifier et faciliter l'accès aux soutiens régionaux.

Le CESER note positivement la volonté de simplifier l'accès à l'information et aux soutiens régionaux dans les démarches « export » des entreprises. Il suivra avec attention le déploiement de ces nouveaux dispositifs et l'adéquation de ces outils aux besoins des entreprises.

➤ **Pilier Innovation / Transition**

□ **Accompagner les entreprises pour innover : 300 M€ pour investir dans l'innovation**

La Région Pays de la Loire accuse un retard historique et structurel en matière de recherche et d'innovation. En effet et d'après des données relayées par Solution&Co², le poids de la recherche et de l'innovation en Pays de la Loire est plus faible qu'au niveau national :

- Les dépenses en R&D représentent ainsi 1,4 % du PIB régional en 2020, contre 2,3 % en France métropolitaine. Sur la période 2017-2020, les Pays de la Loire sont la 6e région pour l'augmentation des dépenses annuelles de R&D (+5,4 %).
- En Pays de la Loire, 441 demandes de brevets ont été publiées en 2021, plaçant la région en 7e position (3,4 % des demandes nationales).

Dans ce contexte, le CESER partage l'ambition visant à combler ce retard en partageant une vision stratégique plus collaborative, ainsi que des financements stabilisés, qui doivent être portés vers la recherche publique et privée.

Le CESER réitère l'importance d'orienter l'innovation dans l'industrie vers des démarches vertueuses autour de la notion d'écologie industrielle.

Dans cet acte II de son rapport, la Région indique que sur les 300 M€ prévus pour investir dans l'innovation, 77 M€ ont déjà été mobilisés au cours de l'année écoulée. **Le CESER souhaiterait qu'une évaluation plus exhaustive du dispositif puisse être d'ores et déjà mise en place avec des indicateurs sur le type d'entreprise accompagné, sur leur taille, sur les sujets et**

² <https://www.paysdelaloire-eco.fr/ressources-analyses/innovation-recherche/>

projets d'innovation développés. Le CESER souhaite que la Région puisse lui fournir avant le BP 2026 ces informations afin de pouvoir procéder à une analyse plus fine de l'efficacité du dispositif.

□ **Un accélérateur IA pour stimuler l'innovation**

La Région présente dans le cadre de cet acte II un premier volet « ambition IA » au profit de l'activité économique. Lors de l'échange avec les Vice-Présidents du Conseil Régional, le CESER leur a indiqué que le fait d'avoir inscrit ce volet IA dans l'acte II du rapport Industrie d'Avenir pouvait porter à confusion en laissant penser que ce volet ne s'adresse qu'à l'industrie.

La Région a commencé à décliner plusieurs actions :

- La mise en place d'un parcours digital au profit des entreprises,
- L'organisation d'événements trimestriels dans chaque département,
- L'organisation d'une learning expedition IA.

Le CESER salue le lancement de cette démarche en faveur d'un déploiement de l'IA. Il remercie par ailleurs les Vice-Présidents du Conseil Régional en charge de ce dossier, ainsi que les services, d'être venus à la rencontre de la commission du CESER pour expliquer plus en détail les choix faits par la Région et les actions en cours de déploiement.

Le CESER souligne toutefois la nécessité de la compléter sur des dimensions encore insuffisamment présentes, notamment l'éthique, la transparence des données, l'impact social de l'IA sur les organisations de travail et sur l'humain, ou encore sur l'éducation et la formation des publics à l'IA. Ces thèmes sont développés dans le rapport présenté lors de cette session intitulé « L'IA au bénéfice de l'humain en Pays de la Loire – Les préconisations du CESER pour un usage raisonné et maîtrisé de l'IA ». Ce rapport, qui répond à la saisine de la Présidente de la Région, invite le Conseil régional à porter une ambition pour agir ensemble et façonner un avenir où les outils d'IA favorisent la cohésion sociétale et territoriale, la performance globale des organisations, le dialogue social, et sont ainsi utilisés au bénéfice de l'humain. A ce titre, le CESER portera un vif intérêt aux retours liés à l'usage des outils de l'IA, en expérimentation en interne.

Au-delà de l'institution régionale, le CESER s'adresse également dans ce rapport à l'ensemble des acteurs régionaux afin qu'ils portent des dynamiques territoriales et coopératives, contribuant ainsi à un déploiement consenti et éclairé des outils d'IA.

INTERVENTIONS DES ORGANISATIONS

CFDT

Ce rapport « Industrie d'avenir : accélérer les transformations – acte 2 » est structuré en 2 parties.

Une porte sur l'industrie, comme son nom l'indique ; l'autre sur l'innovation avec notamment le déploiement de l'intelligence artificielle dans le monde économique et auprès des agents de la Région.

Sur la première, lors de sa présentation en octobre 2024, la CFDT avait mis l'accent sur 2 sujets : la formation avec le campus des Energies Durables et l'innovation avec une enveloppe de 300 millions d'€ sur 4 ans.

Nous souhaiterions, compte tenu de l'importance de ces dispositifs, qu'ils fassent l'objets d'évaluations annuelles rigoureuses pour, le cas échéant, les adapter afin qu'ils répondent aux objectifs visés.

Sur la seconde partie, ce qui est présenté dans le rapport doit constituer, pour la CFDT, une première étape d'une démarche qui ne demande qu'à être prolongée. En effet, l'intelligence artificielle, en particulier l'intelligence artificielle générative porte en elle de nombreux et importants enjeux que le CESER a identifié et auxquels il convient de répondre. Dans cette optique, la Région a un rôle déterminant à jouer pour impulser une dynamique de coopération avec les acteurs des territoires et entre eux.

Enfin, pour ce qui concerne le déploiement auprès des agents de la Région d'une IA générative, un mot clé : dialogue. Le dialogue social, en associant les organisations syndicales aux choix opérés qui impactent les collectifs de travail et le dialogue professionnel pour que chaque agent choisisse de manière éclairée et en conscience l'usage qu'il veut faire des outils.

La CFDT votera l'avis.

CGT

Pour la CGT, il est urgent de **redonner une place prépondérante à l'industrie** afin qu'elle réponde aux besoins essentiels de la population. Il est crucial d'élaborer une **stratégie prenant en compte les transitions écologiques et sociales**, impliquant un réinvestissement massif dans la formation qualifiante, dans l'automatisation et les machines, ainsi que dans la R&D, notamment sur les volets écoconception, circuits fermés d'utilisation d'eau, diminution et gestion des déchets. La réflexion doit intégrer les **innovations sociales** et l'apport des sciences humaines, pour repenser une nouvelle approche de production/consommation, et un mode

de développement basé sur la redistribution des richesses et l'emploi, mettant l'Humain au centre. Pour nous, le développement durable ne sera pas possible tant que le profit et les intérêts privés primeront sur les besoins et la coopération. Enfin, une attention particulière doit être portée à l'amélioration des conditions de travail, à la reconnaissance de l'expérience professionnelle et à l'employabilité.

Pour la CGT, au-delà des dispositifs mis en place par la Région, la stratégie industrie doit répondre à ces objectifs, et comme le souligne l'avis du CESER tenir compte de l'aménagement équilibré des territoires et en lien avec le ZAN.

La CGT regrette que, dans les dispositifs d'aide au recrutement, une conditionnalité visant à favoriser l'emploi de jeunes diplômés ou de privés d'emploi n'ait pas été préconisée dans l'avis du Ceser. En effet, tout dispositif d'emploi aidé, dans lequel, un employeur reçoit une aide financière, réduisant le coût du travail, pris en charge par la collectivité, ne devrait pas se faire sans contrepartie.

Concernant la stratégie IA de la Région, nous ne doutons pas que l'IA comme nouvelle technologie, puisse être source d'opportunités au profit de l'Humain, à condition d'être contrôlée et régulée. Son développement doit se faire en coopération et en réponse aux besoins des populations. Il doit permettre l'amélioration de la formation, une juste redistribution des richesses créées, une amélioration des conditions de travail, la préservation de l'environnement.

Néanmoins, en tant qu'organisation syndicale représentative des salariés, nous ré insistons, au-delà de l'avis du CESER, sur la nécessité de défendre les travailleurs et de leur permettre d'acquérir de nouveaux droits et de nouvelles garanties. Cela passe par un nécessaire contrôle des décisions prises par l'IA, par une protection contre la surveillance algorithmique et par une évaluation des risques professionnels liés à IA. Pour la CGT, la finalité du déploiement de l'IA doit être l'amélioration des conditions de travail et la réduction du temps de travail et son introduction dans le milieu professionnel doit passer par une présentation aux IRP. Il s'agit également de poser des principes fondamentaux et éthiques tels que la transparence, l'explicabilité et la protection des données, qui ne figurent pas dans la stratégie régionale et qui garantissent un déploiement cadré tout en évitant les dérives.

Pour la CGT, en s'appuyant sur le rapport présenté ce jour, l'avis ne prend pas suffisamment en compte l'impact et les risques pour les citoyens, les travailleurs et les usagers des services publics et des collectivités. Dans la suite de son vote sur l'étude, elle s'abstiendra. Merci.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le MEDEF Pays de la Loire salue la continuité et la cohérence de la stratégie régionale autour de l'industrie d'avenir. Ce deuxième acte marque une évolution importante : celle d'une Région qui ne se limite plus à financer, mais qui accompagne, oriente et connecte les entreprises vers les ressources dont elles ont besoin. Nous partageons pleinement cette logique d'accélération industrielle fondée sur la simplification, la proximité et la performance.

Sur le volet emploi et compétences, le dispositif *1 emploi = 1 formation* illustre un changement de culture salubre. Il faudra désormais renforcer la prospective sur les métiers de demain, notamment autour du numérique et de la transition énergétique, et associer davantage les branches professionnelles et les entreprises à cette anticipation.

Le MEDEF Pays de la Loire se félicite d'une stratégie économique ambitieuse, mais appelle à **faire du volet compétences le socle** de cette transformation industrielle et territoriale. L'investissement économique n'aura d'impact durable que s'il s'accompagne d'un **investissement humain**, au service de l'emploi, des parcours, et de l'attractivité des métiers.

S'agissant de l'attractivité économique, nous soutenons la démarche de sites "clés en main" et l'ambition export, à condition que la mise en œuvre du ZAN ne vienne pas freiner l'implantation de projets industriels. La compétitivité et la réindustrialisation doivent rester des priorités assumées.

Sur le champ de l'innovation et de l'intelligence artificielle, nous partageons la vigilance du CESER sur l'éthique et l'impact humain, mais nous voulons redire ici que l'encadrement ne doit pas devenir un frein à l'expérimentation. L'IA représente une opportunité majeure pour nos TPE et PME, à condition qu'elle reste accessible et accompagnée.

Enfin, nous appelons à une gouvernance plus partagée, fondée sur des indicateurs clairs et une évaluation annuelle des résultats, avec les acteurs économiques autour de la table.

En résumé, nous soutenons cette dynamique régionale, à condition qu'elle reste simple, lisible, tournée vers la compétitivité et centrée sur les résultats, comme le préconise le CESER. L'enjeu n'est pas de multiplier les dispositifs, mais de permettre aux entreprises de s'en saisir pleinement et d'en mesurer les effets concrets.

Merci.

Graine Pays de la Loire, FNE, LPO, URPCIE et Antoine CHARLOT (personnalité qualifiée)

Graine Pays de la Loire, FNE, LPO, URPCIE et Antoine CHARLOT (personnalité qualifiée) tenaient dans le cadre de cet avis que nous voterons, souligner tout d'abord sa satisfaction globale.

En effet, l'essentiel des points de vigilance et des réserves que nos organisations pourraient avoir sur ce sujet « Industries d'avenir – Accélérer les transformations » se retrouvent dans cet avis.

En lien avec l'étude portée par la commission 4 du CESER, le Groupe Environnement appuie les éléments relatifs au zéro artificialisation nette (ZAN) présents dans l'avis. Oui l'ambition régionale autour des sites « clés en main » doit s'articuler avec les enjeux liés au ZAN qui, loin d'être une contrainte, est d'abord une belle opportunité de penser différemment l'implantation des industries dans nos territoires.

Au-delà de cette notion de foncier, le Groupe Environnement insiste évidemment sur la nature des entreprises qui s'installeront. Il soutient également l'avis du CESER dans ce qu'il réitère l'importance d'orienter l'innovation dans l'industrie vers des démarches vertueuses autour de la notion d'écologie industrielle.

Enfin, sur l'accélérateur IA le Groupe Environnement s'il rejoint la demande du CESER de compléter l'ambition sur des dimensions encore insuffisamment présentes, éthique, impact social de l'IA ou encore éducation-formation, souhaiterait pour sa part que les dimensions environnementales soient également plus présentes dans cette ambition au regard des enjeux soulevés dans l'étude présentée sur l'IA ce matin même.

Groupe Environnement : FNE, GRAINE, LPO, URPCIE, Antoine Charlot en tant que personnalité qualifiée

U2P

Merci Madame la Présidente,

L'U2P, l'Union des Entreprises de Proximité, salue la volonté de la Région de poursuivre, avec cet acte II, une politique industrielle ambitieuse et cohérente. Le passage d'une logique de simple financement à une logique d'accompagnement des entreprises marque une évolution pertinente et nécessaire pour répondre aux transformations économiques, technologiques et écologiques que nous vivons.

Dans ce contexte, l'U2P tient à souligner que la réussite de cette transformation dépendra de la capacité à mobiliser l'ensemble du tissu économique, et notamment les très petites entreprises, qui représentent plus de 95 % des entreprises régionales et constituent le socle de notre économie.

Les industries d'avenir ne se résument pas aux grands groupes ni aux entreprises déjà œuvrant dans le domaine des hautes technologies : elles s'appuient aussi sur des milliers d'artisans, de commerçants, de professionnels libéraux et des petites entreprises industrielles qui innovent à leur échelle ou qui sont les clients finaux d'innovations de process ou de produits.

C'est dans ce contexte que nous plaidons pour un accompagnement réellement différencié des entreprises, adapté à la taille, aux moyens et aux réalités des petites entreprises.

Les dispositifs proposés dans cet acte II constituent des leviers intéressants, à condition qu'ils soient accessibles, lisibles et adaptés aux plus petites structures, souvent dépourvues de services dédiés à l'innovation ou à la gestion de projets.

Nous partageons la conviction que la montée en compétence, la formation, la transition écologique et numérique ne peuvent réussir que si chaque entreprise, quelle que soit sa taille, est accompagnée selon ses besoins concrets. Cela implique une approche de proximité, un accompagnement humain, et la reconnaissance du rôle des organisations professionnelles dans cette médiation.

Enfin, l'U2P s'interroge sur l'articulation entre les zones d'implantations des sites « clés en mains » et les enjeux liés à la zéro artificialisation des sols, au moment où notre Assemblée lance des travaux pour en mesurer les conséquences. Pour les petites entreprises, souvent ancrées dans les centres-bourgs ou les zones mixtes, il est crucial que l'industrialisation de demain reste territorialisée, équilibrée et créatrice de valeur locale.

En résumé, l'U2P soutient pleinement la démarche régionale, tout en appelant à ce que les petites entreprises soient considérées non pas comme les bénéficiaires périphériques, mais comme des acteurs à part entière des industries d'avenir. Leur diversité, leur ancrage territorial et leur capacité d'adaptation sont des atouts décisifs pour réussir la transformation que nous appelons de nos vœux.

L'U2P votera cet avis.

Je vous remercie.

CCIR

La Chambre de commerce et d'industrie des Pays de la Loire reconnaît l'Acte II du rapport *Industrie d'avenir*. Ce texte confirme que notre compétitivité se joue autant dans la capacité à innover que dans la manière d'ancrer durablement l'activité sur nos territoires.

Concernant la **stratégie foncière**. Les sites « clés en main » sont une réponse attendue, mais ils doivent s'articuler avec les impératifs du ZAN et l'aménagement équilibré du territoire pour faciliter l'application du ZAN. (Exemple mutualisation d'infrastructures de parking et la déserte des transports dans les zones d'activités économiques et rurales).

L'industrie d'avenir ne peut pas se construire sans une cohérence entre emploi, logement et mobilités.

Ensuite, l'ambition IA. Nous sommes particulièrement attachés à la réussite du **parcours digital IA** qui doit être pragmatique, inclusif et orienté vers l'usage concret, pour que chaque entreprise et ses salariées puissent en faire un levier de compétitivité durable.

La CCIR réaffirme son engagement actif au plus près des entreprises, notamment à travers le dispositif **DIVA**, pour accompagner dirigeants et collaborateurs dans ces transitions. C'est en combinant ambition industrielle, transformation organisationnelle et soutien humain que nous préserverons le terreau fertile de notre économie régionale.

Nous souscrivons également à l'objectif de rattraper le retard régional en matière de **recherche et innovation**. L'industrie ligérienne doit pouvoir compter sur un investissement constant, mais aussi sur des partenariats plus étroits entre universités, laboratoires, entreprises et les structures du territoires pour accélérer l'écologie industrielle.

Nous notons positivement la montée en puissance du soutien de la région sur **les mobilités et les transports**, néanmoins il nous paraît important de soutenir les autres dossiers affichés comme étant des priorités par la région sur les transitions écologiques (eau, biodiversité, économie circulaire, énergie et climat).

Enfin, le **rayonnement international**. La simplification des dispositifs à l'export, notamment avec « Boost Export », doit être un levier d'ouverture pour nos TPE et PME, qui ont souvent besoin de proximité, de clarté et d'accompagnement pas-à-pas pour franchir un cap. Toutefois la CCIR incite la région à utiliser le dispositif existant Team France Export pour porter ces nouveaux programmes ; dispositif mutualisé entre la Région, Business France, BPI et CCIR.

La CCIR, acteur de terrain au service des entreprises, continuera à mobiliser ses réseaux, ses dispositifs et son expertise pour que cette ambition régionale se traduise concrètement dans la vie de nos industries et dans la vitalité économique de nos territoires.